Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 17 décembre 2025 à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le mercredi 17 décembre 2025, à 14 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Acquisition

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1245639001

Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480, S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins de parc et ce sans contrepartie monétaire - Verser le lot 6 245 181 du cadastre du Québec au registre du domaine public comme parc. N/Réf. : 31H12-005-0965-06 / Mandat 24-0433-T.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1250289002

Approbation de 14 ententes pour la prolongation des projets présentés dans le cadre du programme Prévention Montréal et octroi de contributions financières totalisant la somme de 344 516,00 $ à 13 organismes, provenant du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

20.03 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1253945021

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 15 700 $, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, à 24 organismes à but non lucratif

20.04 Contrat de services professionnels

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1250289003

Autorisation de signature de l'Addenda au contrat de services de gré à gré signé avec l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 $ et autorisation d'une affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet

20.05 Entente

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1257943004

Autorisation de signature de l'Avenant 1 à l'Entente signée avec le promoteur Le Groupe Pereira Inc., portant sur la réalisation de certains travaux relatifs aux infrastructures municipales, dans le cadre du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion

Mention spéciale: Dossier déjà inscrit à la séance du 1er décembre 2025, 19 h 30, à l'article 20.02

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs* - 1259330003

Approbation du versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., des coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5l étage des bureaux de l'arrondissement, pour un montant total de 263 687,39 $ taxes incluses

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs* - 1258773001

Autorisation d'une dépense totale de 7 344 600 $ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026

30.03 Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs* - 1258773002

Prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit généré par l'activité de l'Escouade dédiée aux résidences de tourisme avec les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie pour l'année 2024

30.04 Nomination / Désignation d'élus

CA *Direction des services administratifs* - 1259248011

Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

30.05 Nomination / Désignation d'élus

CG *Direction des services administratifs* - 1259248010

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1257272008

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2025-18 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs* - 1256660004

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026

40.03 Règlement - Adoption de règlement - Dispense de lecture

CA *Direction des services administratifs* - 1253945017

Adoption du Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux

40.04 Règlement - Adoption de règlement - Dispense de lecture

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1257896014

Adoption du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

40.05 Ordonnance - Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1255924001

Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal en février 2026

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs* - 1256660003

Nomination de Me Viviana Iturriaga à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CM *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1257894004

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CA25 25 0328 adoptée le 1 er décembre 2025

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

_____
Karen LOKO
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 16 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1245639001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480, S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins de parc et ce sans contrepartie monétaire. Verser le lot 6 245 181 du cadastre du Québec au registre du domaine public comme parc. N/Réf. : 31H12-005-0965-06 / Mandat 24-0433-T.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480 S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à des fins de parc et ce, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2. d'autoriser la signature de cet acte de cession ;

3. de verser le lot 6 245 181 au domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-05 16:07

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1245639001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Henri-Julien 5480, S.E.C un terrain connu comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1714,5 m², situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins de parc et ce sans contrepartie monétaire. Verser le lot 6 245 181 du cadastre du Québec au registre du domaine public comme parc. N/Réf. : 31H12-005-0965-06 / Mandat 24-0433-T.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a été mandaté par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (l'Arrondissement) afin d'acquérir, sans contrepartie monétaire, un terrain désigné comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'ouest de l'avenue Maguire et au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien (l'Immeuble), à des fins de parc incluant l'aménagement d'allées piétonnes.
Cette cession fait suite à la résolution CA20 250211 par l'Arrondissement autorisant, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la construction d'un projet résidentiel de 99 logements au 5480 avenue Henri-Julien et, suivant la signature d'une entente de cession de terrain signée par Henri Julien 5480, S.E.C (le Cédant).

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre au conseil d'arrondissement pour approbation le projet d'acte de cession.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 250211 - 8 septembre 2020 - Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment industriel d'un étage situé au 5480, avenue

Henri-Julien, afin de permettre la construction d'un immeuble de 4 étages comprenant 99 logements, ainsi que 37 unités de stationnement pour automobile et 140 unités de stationnement pour vélo au sous-sol.

CM16 0130 - 26 janvier 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 $ afin de financer la revitalisation du secteur Saint-Viateur Est. »

CA15 250442 - 19 octobre 2015 - Autoriser la poursuite des travaux du projet Saint-Viateur Est et appuyer le Service de la mise en valeur du territoire de la Direction de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'aménagement du projet Saint-Viateur Est.

CA11 250265 - 01 septembre 2011 - Adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), visant à modifier les conditions concernant le délai de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 25 0322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien.

CE08 0089 - 04 février 2008 - Autoriser le projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est (Maguire) tel que retenu parmi les projets de Imaginer - Réaliser Montréal 2025, par une intervention sur les infrastructures afin de stimuler la reconversion de grands espaces industriels et le potentiel de croissance de richesse foncière.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel concerne l'approbation d'un projet d'acte par lequel le Cédant cède à la Ville de Montréal (Ville) l'Immeuble, connu et désigné comme étant le lot 6 245 181 du cadastre du Québec (l'Immeuble), situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, sans contrepartie monétaire. L'Immeuble a une superficie totale de 1714,5 m² et sa localisation est illustrée, à titre indicatif, en annexe aux plans A et P ci-joints.
Cette acquisition permettra l'aménagement d'un parc linéaire comprenant des allées piétonnes dans l'axe de la rue Alma, entre la rue Maguire et l'allée Saint-Viateur et dans l'axe de l'avenue du Carmel, entre la future allée piétonne Alma et l'avenue Henri-Julien. Le plan des projets Saint-Viateur Est en annexe illustre une vue d'ensemble des interventions réalisées et de celles à venir.

Aucune étude de caractérisation environnementale du site n'a été réalisée.

Cette cession est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

L'Immeuble sera versé au domaine public pour fins de parc de la Ville et l'Arrondissement sera responsable de son aménagement et entretien.

<u>Précisions fiscales et administratives :</u>

Conformément à l'entente intervenue entre le Cédant et la Ville, la cession devait initialement être réalisée à la date d'émission du permis de construire, soit le 27 octobre 2021. En conséquence, cette date est retenue pour établir le calcul des ajustements des taxes foncières, le Cédant étant responsable du paiement desdites taxes foncières jusqu'à cette date. Cette disposition vise exclusivement à encadrer les effets fiscaux quant aux taxes foncières de la transaction et n'emporte aucune reconnaissance d'une prise de possession matérielle ou juridique avant la signature de l'acte. Nonobstant ce qui précède, l'acte de cession mentionne que la date d'occupation par la Ville est la date du 27 octobre 2021. La prise de possession effective interviendra à la date de signature, laquelle demeure la seule date valide de transfert de propriété. Le Cédant bénéficiera, en conséquence, d'un crédit pour les taxes foncières à compter du 27 octobre 2021, tel que stipulé au projet

d'acte ci-joint.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'acquisition de l'Immeuble, négociée de gré à gré avec le Cédant dans le cadre de l'approbation de son projet, sans contrepartie monétaire, représente une opportunité pour la Ville ;

· La Ville désire acquérir l'Immeuble à des fins de parc ;

· Cette acquisition permettra, à terme, de poursuivre la revitalisation du secteur Saint-Viateur Est par l'aménagement des allées piétonnes Alma et du Carmel qui favoriseront le transport actif et contribueront à désenclaver le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Cédant s'est engagé à céder l'Immeuble à la Ville sans contrepartie monétaire, conditionnellement à ce que la Ville l'accepte dans son état actuel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus d'approuver le présent dossier nuirait à la réalisation de l'allée Alma.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour cette acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de l'acte prévue à l'hiver 2026
- verser l'Immeuble au domaine public pour fins de parc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karinne CARMONI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier JONCAS-HÉBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Olivier JONCAS-HÉBERT, 1er décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Themila BOUSSOUALEM
Conseillère en immoblier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-02-10

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Approuvé le : 2025-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dany LAROCHE
chef(fe) de division transactions immobilieres

Approuvé le : 2025-12-05

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1250289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 344 516,00 $, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des quatorze (14) projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 344 516 $, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les quatorze (14) projets de convention à cet effet;

Organisme	Projet	Période	Montant
Arborescence Québec	T'as ta place	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	34 645,00 $
Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal	SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	25 708,00 $
Centre du Plateau	Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	49 980,00 $
Centre le Beau Voyage	Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	27 565,00 $
Cuisines collectives du Grand Plateau	Boîte à lunch – Grand Plateau	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	18 000,00 $
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	8 457,00 $

GRIP Montréal	Spotlight Montréal	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	28 734,00 $
JM Court	Sessions inclusion	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	11 125,00 $
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	20 000,00 $
La Maison d'Aurore	Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	3 168,00 $
La Petite maison de la miséricorde	Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	6 800,00 $
Maison des jeunes du Plateau	En Jeu Visible	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	8 248,00 $
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	75 622,00 $
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	26 464,00 $

2. D'approuver les quatorze (14) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) la mairesse de l'arrondissement ou, en son absence, la mairesse suppléante;
b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire d'arrondissement substitue.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-12 11:12

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1250289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 344 516,00 $, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des quatorze (14) projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.
Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal est doté d'un budget total de 42,5 millions de dollars sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- La mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- La mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- Le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent

la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- Lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- Atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- Offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ce programme, ancré dans la vision Montréal 2030 et le plan d'action Solidarité, équité, inclusion, résulte de la convergence de quatre initiatives municipales terminées en 2022 : le FDIS, le PIMJ, le PPVJ et la mesure ACCSU. Il vise prioritairement les enfants et les jeunes de moins de 30 ans, en agissant sur les facteurs influençant la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur la force de l'action communautaire.

Depuis son lancement, Prévention Montréal a permis :

- En 2023, la prolongation de 19 projets issus des programmes antérieurs pour éviter tout bris de service.
- En 2024-2025, le financement de 22 projets par appels de projets, pour un total de 841 456 $ répartis entre les deux axes.

Pour l'année 2026, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite assurer la continuité des projets amorcés et poursuivre leur impact positif. Le présent sommaire recommande de prolonger quatorze (14) projets portés par treize (13) organismes, pour un soutien financier totalisant 344 516 $, toutes taxes incluses, conformément aux objectifs du programme et aux besoins identifiés sur le terrain. Cette prolongation permettra de consolider les acquis, de renforcer la mobilisation des partenaires et de poursuivre les efforts en matière de prévention et de sécurité urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville-Centre :
DGA258121001 : Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 $, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026

CE22 2148 - 1229703001 - 21 décembre 2022 : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 $ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 $ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 $ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 $ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CM21 0441 - 1215970001 - 19 avril 2021 : Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000$, pour la période de 2021-2024, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE19 0419 - 1191643002 - 13 mars 2019 : Approuver la répartition budgétaire entre les 19

arrondissements d'une somme de 2 103 062 $ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

Arrondissement:

CA24 25 0035 - 1249518001 - 11 mars 2024 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 170 439 $, toutes taxes applicables, à sept (7) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal 2024-2025 / Approbation des neuf (9) projets de convention à cet effet;

CA23 250268 - 1239519004 - 4 décembre 2023 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 530 109 $, toutes taxes applicables, à 9 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des 9 projets de convention à cet effet;

CA23 250145 - 1239518003 - 4 juillet 2023 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 91 038 $, toutes taxes applicables, à cinq organismes, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approbation des six projets de convention à cet effet;

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Arborescence Québec
Nom du projet : T'as ta place
Montant de la contribution recommandée : 34 645 $
Brève description du projet : Renforcement des connaissances et capacités des intervenant(e)s jeunesse de l'arrondissement grâce à des ateliers coconstruits par Arborescence. Par diverses activités et médias, sensibilisation à la santé mentale des jeunes afin de lutter contre la stigmatisation et permettre aux jeunes de recevoir le soutien dont ils ou elles pourraient avoir besoin.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal
Nom du projet : SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs
Montant de la contribution recommandée : 25 708 $
Brève description du projet : En collaboration avec les organismes Dîners St-Louis et la Maison des jeunes l'Imagerie, animation d'ateliers d'agriculture urbaine auprès de jeunes vulnérables au sein de 2 jardins collectifs : la Terrasse Guindon et le jardin du Monastère. Les activités ont un double objectif de développer la confiance et l'estime de soi chez les jeunes tout en favorisant leur engagement social face aux changements climatiques.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Centre du Plateau
Nom du projet : Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs
Montant de la contribution recommandée : 49 980 $
Brève description du projet : Coordination pour recrutement et développement de partenariats afin de proposer une offre gratuite de loisirs et activités pour les jeunes vulnérables.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Centre le Beau Voyage
Nom du projet : Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana

Montant de la contribution recommandée : 27 565 $
Brève description du projet : Intervention jeunesse au sein du HLM De Mentana pour développer et élargir l'impact des activités auprès des jeunes, leur offrir du soutien et un accompagnement et renforcer les partenariats.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau
Nom du projet : Boîte à lunch – Grand Plateau
Montant de la contribution recommandée : 18 000 $
Brève description du projet : Ateliers de développement des capacités culinaires avec des enfants de 4e et 5e années de 4 écoles du Plateau.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis
Nom du projet : Rassemblement citoyen
Montant de la contribution recommandée : 8 457 $
Brève description du projet : Activité de rapprochement entre les jeunes fréquentant les locaux de Dîners St-Louis et les riverain(e)s de l'organisme qui peuvent ressentir de l'insécurité.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : GRIP Montréal
Nom du projet : Spotlight Montréal
Montant de la contribution recommandée : 28 734 $
Brève description du projet : Mise en place de stratégie d'intervention telles que l'approche du témoin actif auprès des victimes et des auteurs potentiels. Sensibiliser aux violences à caractère sexuel et former à l'approche du témoin actif à la sortie des bars/parcs.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : JM Court
Nom du projet : Sessions inclusion
Montant de la contribution recommandée : 11 125 $
Brève description du projet : Sessions de planche à roulettes inclusives pour les filles et les membres de la communauté LGBTQ2+, gratuites et animées par l'organisme, dans le but de favoriser une plus grande inclusivité et de prodiguer un espace sécuritaire pour la pratique du sport.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore
Nom du projet : Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage
Montant de la contribution recommandée : 20 000 $
Brève description du projet : Ateliers de soutien individuel offerts par des bénévoles, à des enfants issus en majorité de familles en situation de vulnérabilité, afin de favoriser la persévérance scolaire ; couplés à une offre de conférences pour les parents et d'activités ludiques et pédagogiques pour les enfants durant toute l'année.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore
Nom du projet : Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance
Montant de la contribution recommandée : 3 168 $
Brève description du projet : Programme de tutorat par les pairs à l'école secondaire Jeanne-Mance, au sein duquel des élèves bénévoles, notamment issu(e)s du programme d'études internationales, viennent en aide à des élèves en difficultés de secondaires 1 et 2 ou issu(e)s de classes d'accueil.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Petite Maison de la Miséricorde
Nom du projet : Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial
Montant de la contribution recommandée : 6 800 $
Brève description du projet : Dans le cadre de l'organisation d'un séjour en camp familial, offrir un accompagnement individuel avant, pendant et après le camp, permettre aux familles de vivre de nouveaux défis, de mieux outiller les mères et de créer des liens d'entraide entre les familles.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Maison des jeunes du Plateau
Nom du projet : En Jeu Visible
Montant de la contribution recommandée : 8 248 $
Brève description du projet : Proposer à 20 adolescents de participer à des ateliers créatifs autour des enjeux sociaux qu'ils vivent, en utilisant divers médiums artistiques (peinture, graffiti, podcast, etc.). Favoriser l'expression, la réflexion et la sensibilisation citoyenne dans l'arrondissement du Plateau.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Plein Milieu
Nom du projet : Travail de proximité jeunesse
Montant de la contribution recommandée : 75 622 $
Brève description du projet : Assurer une présence de proximité auprès des jeunes qui vivent des situations de vulnérabilité. Offrir un accompagnement individualisé et collectif pour prévenir les comportements à risque et favoriser l'inclusion sociale. Maintenir le partenariat avec le GRIP pour des actions concertées en sécurité urbaine.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : YMCA du Parc
Nom du projet : Intervention jeunesse au chalet Baldwin
Montant de la contribution recommandée : 26 464 $
Brève description du projet : Offrir aux jeunes un espace sécuritaire au chalet Baldwin durant la pause du midi pour favoriser la prévention et l'intervention par le loisir. Créer un lieu de rencontre et de concertation pour les intervenants du milieu.
Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

JUSTIFICATION

Nom de l'organisme : Arborescence Québec
Nom du projet : T'as ta place
Problématiques visées par le projet : Manque de connaissances des intervenants sociaux en matière de santé mentale chez les jeunes. Hausse des problématiques de santé mentale chez les jeunes, notamment de l'anxiété.
Objectifs du projet : Renforcer les connaissances et capacités des intervenants jeunesse du territoire en matière de santé mentale pour favoriser leur bien-être et la cohabitation sociale. Permettre aux jeunes de mieux reconnaître et comprendre les troubles de santé mentale. Permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs propres enjeux et ceux de leurs proches.

Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal
Nom du projet : SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs
Problématiques visées par le projet : Marginalisation et désaffiliation sociale de jeunes vulnérables.
Objectifs du projet : Développement des compétences sociales de jeunes marginalisés,

augmentation de leur estime de soi à travers le travail collaboratif.

Nom de l'organisme : Centre du Plateau
Nom du projet : Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs
Problématiques visées par le projet : Difficultés d'accès aux sports et loisirs pour les jeunes issus de familles vulnérables.
Objectifs du projet : Augmenter l'offre de services en sport et loisir pour les familles en situation d'insécurité financière.

Nom de l'organisme : Centre le Beau Voyage
Nom du projet : Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana
Problématiques visées par le projet : Les jeunes sont confronté(e)s à l'absence d'activités positives et enrichissantes dans leur milieu de vie, ce qui les entraîne davantage vers des comportements à risque.
Objectifs du projet : Grâce à un accompagnement et une offre d'activités adaptés, favoriser l'épanouissement des jeunes du HLM De Mentana, réduire l'isolement social et favoriser une plus grande solidarité entre les résidents.

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau
Nom du projet : Boîte à lunch – Grand Plateau
Problématiques visées par le projet : Manque de connaissances alimentaires et d'accès à la nourriture chez les enfants fréquentant le HLM de Mentana. Stigmatisation sociale des enfants ayant peu d'accès à la nourriture, notamment à l'école.
Objectifs du projet : Favoriser l'apprentissage de saines habitudes alimentaires et encourager l'autonomie et la confiance en soi des jeunes participants.

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis
Nom du projet : Rassemblement citoyen
Problématiques visées par le projet : Les voisin(e)s de l'organisme se sentent en insécurité face à des jeunes de Dîners St-Louis ; les jeunes ne se sentent pas intégré(e)s dans leur milieu
Objectifs du projet : Permettre aux voisin(e)s de rencontrer les jeunes de Dîners St-Louis afin de permettre une compréhension mutuelle de la réalité de chacun(e), améliorer positivement les relations et la cohabitation dans le quartier

Nom de l'organisme : GRIP Montréal
Nom du projet : Spotlight Montréal
Problématiques visées par le projet : Augmentation des violences à caractère sexuel (VACS) dans les espaces publics festifs. Diminution du sentiment de sécurité chez les jeunes femmes de 16 à 30 ans.
Objectifs du projet : Sensibiliser et former à l'approche de témoins actifs en matière de VACS pour renforcer les capacités des personnes présentes à prévenir ce type de comportements et à intervenir auprès des victimes et des auteurs potentiels.

Nom de l'organisme : JM Court
Nom du projet : Sessions inclusion
Problématiques visées par le projet : Les filles et les membres de la communauté LGBTQ2+ perdent de l'intérêt pour la pratique sportive à l'adolescence, dû aux pressions sociales. La communauté de la planche à roulettes offre peu d'espaces et de modèles aux filles et aux personnes LGBTQ2+.
Objectifs du projet : Permettre un espace sécuritaire pour la pratique de la planche à roulettes pour les filles et les personnes non-binaires. Briser l'isolement et solidifier le sentiment de communauté.

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore
Nom du projet : Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage

Problématiques visées par le projet : Les enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage ont besoin d'un accompagnement personnalisé afin de bien assimiler les notions vues en classe. Les parents ont de la difficulté à accompagner leurs enfants dans leurs devoirs, notamment les parents nouveaux arrivants ou vivant en situation de vulnérabilité.
Objectifs du projet : Favoriser la réussite éducative des enfants en leur offrant un soutien stable et individuel.

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore
Nom du projet : Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance
Problématiques visées par le projet : Des élèves avec des difficultés d'apprentissage ont besoin de soutien académique et l'établissement scolaire souhaite développer un projet ayant un impact significatif sur la dynamique au sein de l'école.
Objectifs du projet : Favoriser la réussite éducative des élèves en difficultés par un soutien individualisé, permettre aux élèves accompagné(e)s et à leurs tuteurs et tutrices de retirer de cette expérience une meilleure estime de soi, un sentiment de valorisation et de progression.

Nom de l'organisme : La Petite maison de la miséricorde
Nom du projet : Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial
Problématiques visées par le projet : Des familles monoparentales dont la cheffe est une femme vivent dans des situations de vulnérabilité quotidienne importantes (pauvreté, séparation difficile, épuisement, manque de ressources, etc.).
Objectifs du projet : Faire de l'intervention auprès des mères grâce au séjour en camp en leur permettant de vivre un répit de leur quotidien, de développer des habiletés sociales et le lien mère/enfant(s) et de prendre part à un réseau d'entraide.

Nom de l'organisme : Maison des jeunes du Plateau
Nom du projet : En Jeu Visible
Problématiques visées par le projet : Réduire l'isolement des jeunes et le manque d'espaces sécuritaires pour s'exprimer. Combattre le faible engagement civique et la méconnaissance des enjeux sociaux. Atténuer les tensions liées aux inégalités et au sentiment d'insécurité.
Objectifs du projet : Renforcer l'engagement civique des jeunes. Développer leurs compétences sociales et émotionnelles par la création artistique. Sensibiliser 100 citoyennes et citoyens aux enjeux jeunesse, aux inégalités et à la cohabitation.

Nom de l'organisme : Plein Milieu
Nom du projet : Travail de proximité jeunesse
Problématiques visées par le projet : Réduire l'isolement des jeunes et le manque de ressources accessibles. Prévenir les comportements à risque liés à la perte de repères sociaux. Atténuer les tensions et le sentiment d'insécurité dans les espaces publics festifs.
Objectifs du projet : Renforcer le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants. Soutenir l'intégration sociale par des activités adaptées et un accompagnement continu. Contribuer à la prévention des violences et à la sécurité dans les lieux publics.

Nom de l'organisme : YMCA du Parc
Nom du projet : Intervention jeunesse au chalet Baldwin
Problématiques visées par le projet : Réduire le manque d'encadrement et l'isolement des jeunes pendant les heures de repas. Prévenir les comportements à risque liés à l'absence d'activités structurées. Renforcer la coordination entre les acteurs jeunesse du quartier.
Objectifs du projet : Améliorer l'accès à un espace inclusif et sécuritaire pour les jeunes. Encourager la participation à des activités positives et structurées. Consolider les partenariats entre intervenants pour une meilleure prévention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 344 516 $, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution DGA258121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Organisme	Projet	Axe	Soutien recommandé
Arborescence Québec	T'as ta place	2	34 645,00 $
Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal	SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs	1	25 708,00 $
Centre du Plateau	Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs	1	49 980,00 $
Centre le Beau Voyage	Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana	2	27 565,00 $
Cuisines collectives du Grand Plateau	Boîte à lunch – Grand Plateau	1	18 000,00 $
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	2	8 457,00 $
GRIP Montréal	Spotlight Montréal	2	28 734,00 $
JM Court	Sessions inclusion	1	11 125,00 $
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage	1	20 000,00 $
La Maison d'Aurore	Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance	1	3 168,00 $
La Petite maison de la miséricorde	Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial	1	6 800,00 $
Maison des jeunes du Plateau	En Jeu Visible	1	8 248,00 $
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	2	75 622,00 $
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	2	26 464,00 $

Axe 1 : 2422.0010000.303476.05803.61900.016491.0000.004671.052134.00000.00000

Axe 2 : 2422.0010000.303476.05803.61900.016491.0000.004672.052134.00000.00000

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 6 : « Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire »;
- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;

- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;

- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre la poursuite de projets importants pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement et ainsi empêcher l'atteinte de l'objectif premier de Prévention Montréal, soit d'offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final sera requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Cristina SILVA CARRIZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alper AKIN
agent(e) de liaison - organismes culturels, sportifs et de developpement social

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1253945021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 15 700 $, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 15 700 $, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Auberge Madeleine	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Banque Alimentaire de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Carrefour des Petits Soleils	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre d'aide à la famille	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre communautaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre des Femmes de Montréal	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Comité des citoyen.nes de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	La Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2025	2 000 $

Cuisines collectives du Grand Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Dîners St-Louis	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Fondation Lucia Kowaluk	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Foyer du Monde	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Maison d'Aurore	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Maison de l'Amitié de Montréal	50 ans de La Maison de l'Amitié	500 $
La Maison des amis du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Porte Ouverte	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Les Accordailles	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Mission communautaire Mile End	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Multi-Femmes	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Partage et Solidarité	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Plein Milieu	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Resto Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Santropol Roulant inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
	TOTAL :	**15 700 $**

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-12 11:45

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1253945021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 15 700 $, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyennes et ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élues et les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Organisme	Projet	Montant
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Auberge Madeleine	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Banque Alimentaire de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Carrefour des Petits Soleils	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre d'aide à la famille	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre communautaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Centre des Femmes de Montréal	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Comité des citoyen.nes de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $

Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	La Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2025	2 000 $
Cuisines collectives du Grand Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Dîners St-Louis	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Fondation Lucia Kowaluk	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Foyer du Monde	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Maison d'Aurore	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Maison de l'Amitié de Montréal	50 ans de La Maison de l'Amitié	500 $
La Maison des amis du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
La Porte Ouverte	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Les Accordailles	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Mission communautaire Mile End	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Multi-Femmes	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Partage et Solidarité	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Plein Milieu	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Resto Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
Santropol Roulant inc.	Aide alimentaire du temps des fêtes	600 $
	TOTAL :	**15 700 $**

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement aide les organismes à offrir aux personnes démunies des activités, des repas chauds, des denrées et des paniers de Noël lors de la période des fêtes tout en limitant l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 15 700 $ provenant du budget de soutien aux élus de l’arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l’intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Cristina SILVA CARRIZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-07

Mélissa CORMIER
Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1250289003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modification du contrat de services de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 $ et autorisation d'une affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet / Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est autorisé de modifier le contrat de services de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 $ et d'affecter le surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-12 11:13

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250289003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modification du contrat de services de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour le projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) dans un contexte de bonification du financement par la Ville au montant de 93 591,29 $ et autorisation d'une affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour récupérer les sommes non dépensées de l'année 2025 au projet / Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite poursuivre les interventions en cohabitation sociale dans ses installations municipales afin de répondre aux besoins persistants liés à l'itinérance et à la vulnérabilité sociale. Après une première phase réalisée en 2025 sous forme de projet pilote, des résultats tangibles sont observés sur le terrain. L'arrondissement tient donc à bonifier le financement au projet Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM).
Grâce à une bonification budgétaire d'un montant de 93 591,29 $ octroyée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), l'arrondissement est en mesure de maintenir et d'élargir la portée des actions menées par l'organisme Les YMCA du Québec, notamment la médiation sociale et le travail de milieu auprès des personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité dans les espaces municipaux ouverts au public (bibliothèques, maison de la culture, centres sportifs, arénas, piscines, parcs, environs extérieurs des stations de métro, etc.).

Les horaires et lieux d'intervention continueront d'être définis en concertation entre l'arrondissement et l'organisme partenaire, afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 25 0260 - 1259235002 - 1er octobre 2025 : Octroi d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Les YMCA du Québec pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations municipales et leurs environs au montant de 58 276,53 $ taxes incluses, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM) / Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Organisme : Les YMCA du Québec
Nom du projet : Intervenant(e)s communautaires en travail de milieu – prolongation ICIM – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Montant : 93 591,29 $ (montant additionnel pour 2026)
Montant total du projet après bonification : 151 867,82 $

Résumé du projet : Les intervenant(e)s communautaires poursuivront les interventions et la médiation sociale dans les installations et espaces municipaux afin de favoriser la cohabitation harmonieuse et la sécurité des usager(e)s. Les interventions continueront de se faire prioritairement à la bibliothèque du Plateau-Mont-Royal, et seront également déployées dans les pôles stratégiques tels que :

- Pôle métro Mont-Royal (place Gérald-Godin et Jardin du Monastère);
- Pôle métro Laurier (Centre de loisirs Saint-Denis et place du Coteau-Saint-Louis);
- Autres lieux de l'arrondissement : Centre du Plateau, piscine Schubert, aréna Mont-Royal, parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

La bonification du financement du projet permettra de consolider les acquis du projet pilote et d'assurer une présence continue des intervenant(e)s dans les lieux ciblés.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à répondre à des besoins persistants et croissants dans plusieurs installations municipales de l'arrondissement, notamment les bibliothèques, les centres de loisirs, les installations sportives, les parcs et les places publiques. Ces lieux font face à une hausse des situations nécessitant des interventions en cohabitation sociale auprès des personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité.
La bonification budgétaire permettra de consolider les acquis du projet pilote réalisé en 2025 et d'assurer une présence continue d'intervenant(e)s communautaires dans les espaces stratégiques. Cette démarche est essentielle pour maintenir un climat sécuritaire et inclusif, prévenir les tensions et favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différents usager(e)s des installations municipales.

Les principaux enjeux et bénéfices attendus sont les suivants :

- Période hivernale critique : L'hiver accentue la fréquentation des installations par les personnes en situation d'itinérance, augmentant les enjeux de cohabitation sociale.
- Besoins criants à la bibliothèque : La bibliothèque du Plateau-Mont-Royal demeure le lieu le plus sollicité, avec une forte concentration d'interventions et de tensions à désamorcer.
- Appui aux équipes municipales : Les intervenant(e)s offrent un soutien direct aux employé(e)s, réduisant leur charge émotionnelle et améliorant leur capacité à gérer les situations complexes.
- Réduction des plaintes et du sentiment d'insécurité : La présence des intervenant(e)s contribue à apaiser les conflits et à rassurer les usager(e)s des installations.
- Lien de confiance avec les clientèles vulnérables : Les intervenant(e)s établissent des relations humaines et durables, facilitant le référencement vers les ressources appropriées.
- Souplesse et adaptation aux besoins du territoire : Le projet permet une répartition flexible des interventions selon les tendances observées dans les différents lieux.
- Renforcement du filet social local : Le projet s'inscrit dans les priorités de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité et de consolidation du milieu communautaire.

- Partenariat efficace avec un organisme reconnu : Les YMCA du Québec possèdent une expertise éprouvée en travail de milieu et en intervention sociale.
- Continuité et évaluation du projet pilote : Une prolongation permettrait de consolider les apprentissages, d'évaluer les retombées et de mieux orienter les suites à donner au programme ICIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement ayant reçu un soutien financier en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales.
Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant de 93 591,29 $ requis pour ce dossier, est prévu au budget 303476-05803-61900-016491-0000-005202 de l'arrondissement.

La dépense sera imputée au poste budgétaire indiqué dans l'intervention financière.

Une affectation des fonds résiduels de l'année 2025 est nécessaire pour transférer le montant au projet ICIM afin de respecter les orientations du SDIS en ce qui concerne l'utilisation des fonds reçus.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle comme suit :

- **Priorité 8** : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- **Priorité 9** : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de soutenir ce projet ou le report de la décision pourrait entraîner une hausse des plaintes et augmenter le sentiment d'insécurité des usager(e)s des installations visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet fera l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Les responsables de l'organisme s'engagent à fournir ce rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin de leur projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce

dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alper AKIN
agent(e) de liaison - organismes culturels, sportifs et de developpement social

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Dossier # : 1257943004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le promoteur du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion, avec Le Groupe Pereira Inc., concernant la réalisation de certains travaux d'infrastructure municipale. Ces travaux incluent notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

ATTENDU QUE le projet de transformation du bâtiment situé au 4880-4890, rue De Bullion, porté par le promoteur **Groupe Pereira Inc.**, prévoit des travaux d'infrastructure municipale dans le domaine public, conformément à l'article 4 du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) ;

ATTENDU QUE la conception initiale du projet prévoyait l'implantation d'un égout dans un emplacement déterminé sur la rue Marmette ;

ATTENDU QUE par résolution numéro CA25 25 0235 adoptée le 2 septembre 2025, le conseil a autorisé la signature d'une entente avec le promoteur Le Groupe Pereira Inc., portant sur la réalisation de certains travaux relatifs aux infrastructures municipales, notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette;

ATTENDU QUE le promoteur a révisé sa conception et que l'emplacement de l'égout sera déplacé plus au sud, tel qu'indiqué aux plans révisés joints à l'Annexe 1 de l'Avenant 1 à l'Entente, afin d'éviter toute interférence avec le branchement d'égout existant du voisin situé au 100, boulevard Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE cette modification entraîne un ajustement des travaux connexes sans remettre en cause la nécessité de l'entente initiale ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques ;

IL EST RECOMMANDÉ :
D'autoriser la signature de l'Avenant 1 à l'Entente initiale conclue avec le promoteur Groupe

Pereira Inc., afin d’intégrer les modifications apportées à la conception du projet, notamment le déplacement de l’égout vers le sud et l’ajustement des travaux connexes, conformément aux plans révisés joints à l’Annexe 1**.**

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-11-25 12:59

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 20.05

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1257943004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le promoteur du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion, avec Le Groupe Pereira Inc., concernant la réalisation de certains travaux d'infrastructure municipale. Ces travaux incluent notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

ATTENDU QUE le projet de transformation du bâtiment situé au 4880-4890, rue De Bullion, porté par le promoteur Groupe Pereira Inc., prévoit des travaux d'infrastructures municipales dans le domaine public, conformément à l'article 4 du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) ;

ATTENDU QUE la conception initiale du projet prévoyait l'implantation d'un égout dans un emplacement déterminé sur la rue Marmette ;

ATTENDU QUE par résolution numéro CA25 25 0235 adoptée le 2 septembre 2025, le conseil a autorisé la signature d'une entente avec le promoteur Le Groupe Pereira Inc., portant sur la réalisation de certains travaux relatifs aux infrastructures municipales, notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette;

ATTENDU QUE le promoteur a révisé sa conception et que l'emplacement de l'égout sera déplacé plus au sud, tel qu'indiqué aux plans révisés joints à l'Annexe 1 de l'Avenant 1 à l'Entente, afin d'éviter toute interférence avec le branchement d'égout existant du voisin situé au 100, boulevard Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE par ailleurs**,** un nouvel échéancier de réalisation des travaux a été établi afin de tenir compte des ajustements apportés à la conception et à la planification du projet ;

ATTENDU QUE ces modifications entraînent un ajustement des travaux connexes sans remettre en cause la nécessité de l'entente initiale ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

IL EST RECOMMANDÉ :
D’autoriser la signature de l'Avenant 1 à l’Entente initiale conclue avec le promoteur Groupe Pereira Inc., afin d’intégrer les modifications apportées à la conception du projet, notamment le déplacement de l’égout vers le sud et l’ajustement des travaux connexes ainsi que la mise à jour de l'échéancier de réalisation des travaux, conformément aux plans et à l'échéancier révisés joints aux Annexes 1 et 2 de l'Entente.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-10 14:39

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1257943004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le promoteur du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion, avec Le Groupe Pereira Inc., concernant la réalisation de certains travaux d'infrastructure municipale. Ces travaux incluent notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une révision de la conception par le promoteur Groupe Pereira Inc., il a été confirmé que l'emplacement de l'égout projeté doit être modifié. L'égout sera implanté plus au sud que prévu initialement, conformément aux plans révisés, afin d'assurer une meilleure intégration technique et éviter toute interférence avec le branchement d'égout existant du voisin situé au 100, avenue Saint-Joseph.

Modifications apportées :

- Déplacement de l'égout vers le sud par rapport à la conception initiale.
- Mise à jour des plans techniques (Annexe 1) pour refléter ce nouvel emplacement.
- Ajustement des travaux connexes (regards, puisards, chaussée) en conséquence.

Conséquences :

- L'entente initiale demeure en vigueur, mais est modifiée pour intégrer ces ajustements.
- Les responsabilités financières et techniques des parties sont mises à jour conformément aux nouvelles spécifications.
- Le suivi sera effectué selon les modalités habituelles, avec inspection renforcée pour garantir la conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
agent(e) technique principal(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1257943004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le promoteur du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion, avec Le Groupe Pereira Inc., concernant la réalisation de certains travaux d'infrastructure municipale. Ces travaux incluent notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

CONTENU

CONTEXTE

Contenu

À la suite d'une révision de la conception par le promoteur Groupe Pereira Inc., il a été confirmé que l'emplacement de l'égout projeté doit être modifié. Celui-ci sera désormais implanté plus au sud que prévu initialement, conformément aux plans révisés annexés, afin d'assurer une meilleure intégration technique et d'éviter toute interférence avec le branchement d'égout existant du voisin situé au 100, boulevard Saint-Joseph. De plus, un pavage temporaire sera réalisé pour la période hivernale afin de maintenir l'accessibilité, suivi de la mise en place de la chaussée finale avec enrobé de finition prévue au printemps-été 2026.

Modifications apportées :

- Remplacement de l'article 2.1 de l'Entente initiale par le texte suivant :
  « Les travaux à réaliser sont illustrés aux plans soumis par le Promoteur et joints à l'Annexe 2, et sont décrits sommairement comme suit :
  – Reconstruction de l'égout pluvial par la mise en place d'un égout unitaire au centre de la rue Marmette, ainsi que le raccordement des bâtiments, ce qui implique notamment les travaux suivants :
  – Réfection complète de la chaussée, comprenant la reconstruction de la structure avec une couche d'asphalte temporaire pour la période hivernale, suivie de la mise en place de la couche finale d'asphalte, incluant l'enrobé de finition, prévue au printemps-été 2026. »
- Déplacement de l'égout vers le sud par rapport à la conception initiale.
- Mise à jour des plans techniques (Annexe 1) pour refléter ce nouvel

emplacement.

- Ajustement des travaux connexes (regards, puisards, chaussée) en conséquence.
- Réalisation d'un asphalte temporaire dans la ruelle pour maintenir l'accessibilité, suivi d'une reprise complète et finale de la chaussée prévue à la mi-mai/début juin.
- Révision de l'échéancier (annexe 2 de l'avenant 1) afin de tenir compte des ajustements apportés à la conception et à la planification des travaux.

Conséquences :

- L'Entente initiale demeure en vigueur, mais est modifiée pour intégrer ces ajustements.
- Les responsabilités financières et techniques des parties sont mises à jour conformément aux nouvelles spécifications.
- Le suivi sera effectué selon les modalités habituelles, avec inspection renforcée pour garantir la conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
agent(e) technique principal(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257943004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le promoteur du projet situé au 4880-4890, rue De Bullion, avec Le Groupe Pereira Inc., concernant la réalisation de certains travaux d'infrastructure municipale. Ces travaux incluent notamment la conversion du réseau pluvial en réseau unitaire ainsi que les branchements au réseau d'égout dans l'emprise publique, sur la rue Marmette, conformément à l'article 4 du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente découle du projet de transformation du bâtiment situé au 4880-4890, rue De Bullion, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le projet, porté par le promoteur Groupe Pereira Inc. en collaboration avec Conseils Nelman Inc., vise l'amélioration des accès et de l'environnement immédiat d'un immeuble existant, dans une perspective de revitalisation urbaine et d'intégration harmonieuse aux infrastructures municipales.
Le terrain visé présente certains défis techniques, notamment en lien avec la nécessité de raccorder adéquatement le bâtiment aux réseaux municipaux existants. Afin d'assurer la conformité du projet aux normes techniques de la Ville, des travaux doivent être réalisés dans le domaine public, incluant :

- Le remplacement d'un égout pluvial par un égout unitaire dans la rue Marmette ;
- L'installation de nouveaux regards et de puisards ;
- La reconstruction et la finition complète de la chaussée.

Ces travaux sont requis pour permettre la réalisation complète du projet et garantir une desserte adéquate du site en matière d'infrastructures municipales.
Conformément à l'article 4 du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013), une entente doit être conclue entre le promoteur et l'arrondissement afin d'encadrer la réalisation des travaux, les responsabilités respectives des parties, ainsi que les modalités de remise en état de l'emprise publique.

De plus, en vertu de l'article 145.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), nul ne peut obtenir de permis de lotissement ou de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la réalisation de travaux sur un terrain autre qu'un terrain desservi, sans avoir conclu une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux

infrastructures avec la Ville, et sans avoir payé le tarif applicable à la conclusion d'une telle entente, conformément au *Règlement sur les tarifs* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM08 0297, 28 avril 2008 : Dépôt du rapport de consultation publique et adoption du règlement 08-013 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (1074175002)

DESCRIPTION

L'entente précise la nature des travaux d'infrastructures à réaliser, les modalités de réalisation, la gestion technique et financière du projet, ainsi que l'échéancier des travaux à respecter par les parties prenantes.
Les travaux à réaliser sont ceux relatifs au regard illustrés aux plans soumis par le Promoteur et joints comme Annexe 1 de l'entente et décrits sommairement comme suit :

- Excavation de la tranchée;
- Disposition des matériaux excavés;
- Préparation du fond d'excavation;
- Installation de la conduite d'égout unitaire;
- Remblayage;
- Raccordement au réseau municipal;
- Ajustement des puisards et regards;
- Réfection de la chaussée;
- Permis et autorisations;
- Nettoyage final du site.
  Les étapes détaillées de ces travaux sont décrites dans l'Annexe 3.

Les travaux seront réalisés conformément :
· aux plans soumis et approuvés par la Ville de Montréal ;
· aux lois et règlements applicables et aux exigences, directives et normes de la Ville, incluant les Documents Techniques Normalisés d'Infrastructure (DTNI) de la Ville de Montréal.

Responsabilités et exigences

- Les travaux seront réalisés par Groupe Pereira Inc, agissant à la fois comme promoteur et entrepreneur, en conformité avec les exigences techniques et administratives de la Ville de Montréal.
- Tous les frais liés à l'exécution des travaux sont à la charge exclusive de Groupe Pereira Inc.
- Les travaux sont assujettis à la réception d'une réponse du MELCC confirmant si ceux-ci sont visés par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* .
- Les firmes responsables de la surveillance des travaux, du contrôle de qualité des matériaux et de la gestion des sols excavés seront désignées ultérieurement par Groupe Pereira Inc, sous réserve de l'approbation de la Ville.

JUSTIFICATION

La signature de la présente entente permettra à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'autoriser le promoteur, Groupe Pereira Inc., à réaliser, principalement dans le domaine public, les travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis dans le cadre d'un projet résidentiel visant le réaménagement de six (6) logements. Ces travaux seront effectués dans le respect des normes et règlements en vigueur de la Ville de

Montréal, ainsi que conformément à l'échéancier général de construction du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux entièrement assumés par le promoteur
Le promoteur Groupe Pereira Inc. assume entièrement tous les coûts reliés aux travaux d'infrastructure visés par la présente entente ainsi que tous les frais afférents aux travaux. Ces coûts sont estimés par le promoteur à 314 870.54$ incluant les taxes applicables. L'estimation de ces coûts et frais se détaille comme suit :

· Le coût estimé pour la réalisation des travaux est de 314 870.54$, incluant les taxes applicables;

· Le coût estimé pour les honoraires de surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux et le suivi des sols excavés et évacués hors site est de 33 400.24$, incluant les taxes applicables.

L'estimation détaillée de l'ensemble des coûts et frais afférents aux travaux est jointe en Annexe 2 de l'entente.

Les montants mentionnés ci-dessus sont fournis à titre indicatif. Le promoteur s'engage à rembourser à l'arrondissement les coûts réels engendrés par ces prestations, incluant les dépassements éventuels. À la fin des travaux et de la période de garantie, tout montant résiduel sera remboursé au promoteur.

Une lettre de garantie bancaire d'un montant correspondant à 50% du coût estimé des travaux, incluant les taxes applicables sera exigée.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle;
Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 :

- Priorité 7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;
- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
- Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non signature de l'entente relative aux travaux municipaux aurait plusieurs conséquences importantes, tant pour le projet que pour l'arrondissement :

- Blocage du processus d'émission du permis de branchement : Bien que le projet dispose déjà d'un permis de transformation, l'absence d'entente empêche l'émission du permis de branchement aux infrastructures municipales. Cela retarderait directement la mise en service des réseaux nécessaires à l'occupation du bâtiment.

- Retard dans la livraison de six (6) logements : Le projet vise la

requalification de six (6) logements dans un secteur où la pénurie de logements est particulièrement marquée. Tout retard dans l'obtention du permis de branchement compromettrait l'échéancier global du projet et retarderait la mise en marché de ces unités résidentielles.

- Maintien d'infrastructures désuètes : Sans entente, les travaux de remplacement de l'égout pluvial par un égout unitaire ne pourraient être réalisés. Cela entraînerait le maintien d'un réseau vétuste, non conforme aux standards actuels, avec des risques accrus de défaillances techniques ou environnementales.

- Perte d'une opportunité de développement urbain structurant : Le projet contribue à la revitalisation d'un bâtiment existant et à l'amélioration de l'environnement urbain immédiat. Son blocage représenterait une occasion manquée d'améliorer la qualité de vie dans le quartier.

- Rupture de coordination avec les interventions municipales : L'exécution des travaux dans le domaine public permettrait une coordination efficace avec d'autres interventions municipales. En l'absence d'entente, cette synergie serait rompue, augmentant les risques de travaux redondants ou non optimisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le promoteur Groupe Pereira Inc. s'engage à réaliser les travaux d'infrastructure visés par la présente entente selon l'échéancier suivant, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires et des conditions climatiques :

- Mobilisation du chantier et début des travaux préparatoires : à compter du 02 Septembre ;
- Travaux d'excavation, et installation du regard : le 03 Septembre;
- Travaux d'excavation et installation civil, incluent les essais techniques et inspection des infrastructures : entre le 08 et 12 Septembre ;
- Remblais et préparation au pavage : entre le 12 et le 15 Septembre ;
- Réfections des trottoir au besoin : le 16 Septembre ;
- Réfection de la chaussée (asphalte), et nivellement final : entre le 17 et 18 Septembre;
- Nettoyage du site : le 19 Septembre.

L'échéancier détaillé sera joint à la présente entente comme Annexe 3. Toute modification substantielle à cet échéancier devra être soumise à l'approbation préalable de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les travaux seront réalisés conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013)* .
La présente entente respecte les politiques de la Ville de Montréal et divers encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PALAVICINI, Service des affaires juridiques

Lecture :

Sandra PALAVICINI, 28 août 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
Agente technique principale - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-06

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1259330003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., pour les coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5e étage des bureaux de l'arrondissement (201, avenue Laurier Est), pour un montant total de 263 687,39 $ taxes incluses, réparti comme suit :Contrat : 208 448,53 $. Contingences : 31 267,28 $. Frais de gestion ÉDIFICE 201 LAURIER INC: 23 971,58 $

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :
D'approuver le versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., pour les coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5e étage des bureaux de l'arrondissement (201, avenue Laurier Est), pour un montant total de 263 687,39 $ taxes incluses, réparti comme suit :Contrat : 208 448,53 $. Contingences : 31 267,28 $. Frais de gestion ÉDIFICE 201 LAURIER INC: 23 971,58 $

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-15 09:30

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259330003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le versement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., pour les coûts des travaux de rénovation de la zone cafétéria située au 5e étage des bureaux de l'arrondissement (201, avenue Laurier Est), pour un montant total de 263 687,39 $ taxes incluses, réparti comme suit :Contrat : 208 448,53 $. Contingences : 31 267,28 $. Frais de gestion ÉDIFICE 201 LAURIER INC: 23 971,58 $

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'en décembre 2024, les bureaux de l'arrondissement situés au 201, rue Laurier Est occupaient une partie du 6e étage, la totalité du 5e étage ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée. Afin de réduire la superficie occupée, l'arrondissement a entrepris les actions suivantes :

- Fin de la location du 6e étage, réalisée en décembre 2024;
- Mise en place d'un système d'espaces de bureaux partagés, permettant de regrouper l'ensemble du personnel au 5e étage et au rez-de-chaussée à partir de décembre 2024.

Une fois ces changements effectués, l'objectif était de créer un espace ouvert, collaboratif et de qualité pour l'ensemble des employés. À cette fin, le consortium Rubic+ VAD a été mandaté pour concevoir le nouvel aménagement de la cafétéria située au 5e étage.

Pour mener à bien ce projet de réaménagement, la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., propriétaire de l'immeuble, a pris en charge le processus de demande de soumissions pour l'exécution des travaux de construction. Elle assurera également la gestion du contrat avec l'entrepreneur général, conformément aux dispositions du bail en vigueur (no 8061-005) conclu entre Le Groupe Mach et l'arrondissement.

Tel que stipulé à l'article 5.2 du bail :
"le locateur s'engage à remettre au locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le locateur. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le locateur".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DÉCISION DÉLÉGUÉE : Autoriser l'octroi d'un contrat d'un montant de 28 080,34 $ (taxes

incluses) à l'entreprise Groupe Focus pour la fourniture et l'installation du mobilier dans le secteur de la cafétéria, situé au 5e étage des bureaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au 201, avenue Laurier Est. Autoriser également une dépense de 5 616,07 $ (taxes incluses) à titre de contingences. Autoriser une dépense totale de 33 696,41 $ (taxes incluses).
DÉCISION DÉLÉGUÉE : Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels d'un montant de 39 338,70 $ (taxes incluses) au consortium Rubic+ VAD pour la préparation des plans et devis ainsi que le suivi des travaux liés à la rénovation du secteur de la cafétéria, situé au 5e étage des bureaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au 201, avenue Laurier Est. D'autoriser également une dépense de 7 865 $ (taxes incluses) à titre de contingences. D'Autoriser une dépense totale de 47 203,70 $ (taxes incluses).

CA24 25 0228: Approbation du projet de bail entre la Ville de Montréal et l'Édifice 201 Laurier inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2025, pour des locaux d'une superficie de 31 480 pi², situés au rez-de-chaussée et au 5e étage de l'immeuble situé au 201, avenue Laurier Est, à des fins de bureaux pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un loyer total de 10 628 730,50 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Objet du dossier :

Ce dossier a pour objet d'autoriser le remboursement à la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC., des coûts liés aux travaux de rénovation de la cafétéria située au 5e étage des bureaux de l'arrondissement (201, avenue Laurier Est), ainsi que les frais d'administration de 10 %, conformément aux dispositions prévues au bail concernant la prise en charge de la réalisation des travaux.

Travaux prévus:

- Démolition des murs, plafonds et finis dans la zone concernée ;
- Mise en place de cloisons étanches pour limiter la propagation de poussière ;
- Réalisation des travaux mécaniques (ventilation, plomberie, etc.) ;
- Déplacement des luminaires et des diffuseurs de ventilation au plafond ;
- Installation d'un panneau électrique adapté aux besoins du projet ;
- Fourniture et installation des nouveaux finis ;
- Fourniture et installation des nouvelles armoires de cuisine ;
- Installation du nouveau mobilier ;

La société ÉDIFICE 201 LAURIER INC. sera responsable de l'octroi et de la gestion du contrat de l'entrepreneur général, conformément aux modalités du bail en vigueur, notamment l'article 5 relatif aux travaux d'aménagement additionnels et aux demandes de services en cours de bail.

La conception du réaménagement a été réalisée en conformité avec les principes directeurs et les standards d'aménagement des espaces de travail établis par la Ville de Montréal. Pendant la durée des travaux, les bureaux de l'arrondissement demeureront ouverts et le service aux citoyens ne sera pas perturbé.

JUSTIFICATION

La société ÉDIFICE 201 LAURIER INC. a procédé à une demande de soumissions auprès de 4 entreprises. Parmi celles-ci, 3 ont déposé une soumission. À l'issue de l'analyse d'admissibilité et de conformité, 3 soumissionnaires ont été jugés conformes.

Le tableau d'analyse suivant présente les 3 soumissions jugées conformes, le tout dans l'ordre croissant des prix.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**CONTINGENCES** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Constrcution Anjinnov Inc.	191 892,13 $	28 783,82 $	220 675,95 $
Triselect construction Inc.	210 442,19 $	31 566,33 $	242 008,52 $
Corenov constructeurs Inc.	217 693, 67 $	32, 654,05 $	250 347,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			16 424,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			9,36 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels (**175 467,33$**) s'élève à **9,36%**, soit **16 424,80$**. La valeur de la soumission est donc supérieure à l'estimation la plus récente.

Les professionnels considèrent que la soumission déposée par Anjinnov est acceptable, malgré cet écart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 263 687,39 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Le prix de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : 191 892,13 $ taxes incluses ;
- Option 2 (remplacement complet de la trame de plafond et installation de nouvelles tuiles: 16 556,40 $ taxes incluses *;
- Le montant pour les travaux contingents : 31 267,28 $ (15 %) taxes incluses;
- Le montant pour les frais de gestion du Groupe Mach selon les modalités du bail en vigueur: 23 971,58 $ (10 %) taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

**L'option 2 consiste à remplacer complètement une section du plafond dans la zone à rénover, plutôt que de la réparer. Cette solution a été retenue afin d'assurer une finition de qualité et une acoustique optimale. À noter que le prix de la soumission retenue, incluant l'option 2 (* 208 448,53 $*) , demeure inférieur aux deux autres soumissions reçues.*

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas approuver cette entente entraînerait le non réaménagement de la cafétéria

commune, ce qui pourrait nuire au confort et à la santé des employés, réduire la convivialité et la cohésion d'équipe, et donner l'impression que son bien-être est négligé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier estimé:

- Début des travaux : Janvier 2026
- Fin des travaux: Avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entente est conforme aux dispositions du bail conclu entre la société ÉDIFICE 201 LAURIER INC. et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, garantissant le respect des obligations contractuelles. Elle a également été validée par le Service de la stratégie immobilière de la Ville de Montréal, ce qui confirme sa conformité aux exigences légales et réglementaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joel GAUDET, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Joel GAUDET, 1er décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Juan Carlos BENAVIDES LIZCANO
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1258773001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 7 344 600 $ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :
D'autoriser une dépense totale de 7 344 600 $ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-10 13:16

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258773001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 7 344 600 $ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) prévoit à l'article 22 les dispositions pour l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses.
Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par le Service de l'approvisionnement), de services d'utilité publique et de la planification immobilière et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique ou la facturation interne.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilité publique et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2026.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA24 25 0292 (11243945022) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2025

Résolution : CA23 25 0308 (1237304001) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2024

Résolution : CA22 25 0313 (1223945024) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2023

DESCRIPTION

Les dépenses visées par le présent sommaire décisionnel sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), facturation immobilière et entretien et réparation. L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2026.

JUSTIFICATION

Selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types de dépenses. Afin d'approuver les bons de commande (BC) dans le système comptable, il est souhaitable que le conseil d'arrondissement délègue son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller ou agent en gestion de ressources financières) à cette fin.
Cette façon de faire permet, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, de simplifier le processus d'émission et d'approbation d'un BC, ce qui accélère le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permet aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Objet	DSA	DCSLDS	DTP	DDTET	Total général
Facturation immobilière	1 138 900 $	2 194 400 $	715 900 $	15 000 $	4 064 200 $
Entr.rép. - Infrastructures municipales			314 900 $		314 900 $
Entr.rép. - Véhicules, outillage, machinerie et équipement	10 000 $	5 300 $	79 000 $	5 500 $	99 800 $
Électricité et énergie		946 700 $	695 500 $		1 642 200 $
Agrégats et matériaux de construction			361 000 $		361 000 $
Sels et autres abrasifs			350 000 $		350 000 $
Vêtements, chaussures et accessoires		21 900 $	152 900 $	4 500 $	179 300 $
Autres biens non durables	11 400 $	77 600 $	205 300 $	38 900 $	333 200 $
	1 160 300 $	3 245 900 $	2 874 500 $	63 900 $	7 344 600 $

La catégorie facturation immobilière contient les loyers ainsi que les dépenses en lien à l'entretien des immeubles et des terrains de l'arrondissement.
La catégorie des autres biens non durables contient les biens d'usage courant tel que des produits d'entretien, des articles de sports, des fourniture de signalisation, des fournitures

médicales etc.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosalie DURETTE-LATOUR
agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Raphaelle HOARAU
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1258773002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit pour l'activité concernant l'escouade touristique pour l'année 2024

De prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit pour l'activité concernant l'escouade touristique pour l'année 2024.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-12 11:09

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1258773002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la reddition de compte et du partage du déficit pour l'activité concernant l'escouade touristique pour l'année 2024

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, face à la problématique des locations à court terme à des fins commerciales, trois arrondissements centraux de Montréal (Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie) se sont dotés d'une Escouade dédié aux résidences de tourisme. Composée de trois inspecteurs du cadre bâti et d'une coordonatrice, l'objectif de cette escouade est d'exercer un meilleur contrôle du territoire en effectuant des inspections des résidences mises en location illégalement à des fins de résidences de tourisme commerciales et/ou collaboratives. Dans le cadre de ce projet pilote, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a pris charge du projet en 2023 en le finançant par son surplus budgétaire. Les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie ont contribué financièrement par l'entremise de transaction interne pour les salaires et dépenses de fonctionnement de l'escouade. En 2024, un processus de charge interunité a été instauré pour faciliter la contribution de chaque arrondissement à la dépense.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 24 0262 (1232678040) : Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme et l'application du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)
CA23 22 0229 (1234992001) :- Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'offrir les services de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme et l'application du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et du Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

CA23 25 0132 (1233945006) : Autoriser la création de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme desservant les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie et autoriser une dépense de 508 422,06 $ pour financer le projet.

DESCRIPTION

La Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec permet que des services interunités

soient rendus par une unité d’affaires pour le compte d’une ou plusieurs autres unités.
En 2024, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre le service d'escouade touristique. Ces services sont réalisés selon une entente établie avec les arrondissements partenaires suivants :

1. Ville-Marie
2. Sud-Ouest

Le budget original en 2024 pour cette activité était de 508 300 $ soit des revenus budgétés de 370 000$ et un budget de fonctionnement de 138 300$.

Un montant de 92 200 $ a été facturé aux deux arrondissements partenaires par le biais du mécanisme de charges interunités, conformément à l'estimation réalisée au moment de la préparation du budget 2024. La portion du budget assumée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'élève à 46 100$.

En fin d'année 2024, le total des dépenses réelles a été de 347 371 $ (rémunération : 341 363 $; autres dépenses : 6 009 $).

Les revenus quant à eux ont totalisé 11 748 $.

Cette activité a donc généré un déficit de 197 323 $. Ce déficit sera partagé aux arrondissements participants conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents (déficits) générés par les activités visées par les services rendus à l’interne et facturés par le biais de charges interunités.

JUSTIFICATION

Le déficit généré s'explique principalement par le fait que les revenus des constats d'infractions qui avaient été prévus en 2024 ne se sont pas concrétisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du déficit à redistribuer s'élève à 197 323 $. Il s'agit de la première année des charges interunités pour l'escouade touristique, ce faisant il n'y a aucune réserve.

Le Plateau-Mont-Royal - Escouade touristique - 2024		
Budget	Plateau-Mont-Royal	46 100 $
	Ville-Marie	46 100 $
	Sud-Ouest	46 100 $
Total budget		138 300 $
Revenus	Plateau-Mont-Royal	3 916 $
	Ville-Marie	3 916 $
	Sud-Ouest	3 916 $
Total revenus		11 748 $
Dépenses	Rémunération	341 363 $
	Autres dépenses (huissiers, postes,téléphonie, fournitures de bureau)	6 009 $
Total dépenses		347 371 $
Déficit 2024		(197 323 $)

Répartition du déficit		
Solde à redistribuer entre les arrondissements		(197 323 $)
Plateau-Mont-Royal	33%	(65 774 $)
Ville-Marie	33%	(65 774 $)
Sud-Ouest	33%	(65 774 $)
	100%	

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal aura donc un ajustement de 131 548$ dans ses surplus de gestion 2025, correspondant au montant du déficit à distribuer aux arrondissements partenaires.

Le fichier de répartition se trouve en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yacouba TAPSOUKE, Le Sud-Ouest
Isabelle FORTIER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosalie DURETTE-LATOUR
Agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-11

Raphaelle HOARAU
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1259248011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement doit désigner les élus qui seront membres du conseil d'administration de chacune des SDC de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.
ATTENDU QUE l'arrondissement compte quatre (4) sociétés de développement commercial :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal;
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;
- Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des services techniques, il est recommandé :

De désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger aux conseils d'administration des SDC du Plateau-Mont-Royal :

- Laurence Parent, conseillère du district De Lorimier, à la SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal;
- Marie Plourde, conseillère du district du Mile-End, à la SDC du boulevard Saint-Laurent;
- Marie Plourde, conseillère du district du Mile-End, à la SDC Laurier Ouest;
- Gabriel Fortin, conseiller du district Jeanne-Mance, à la SDC Pignons rue Saint-Denis.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-08 17:03

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259248011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil de la ville est tenu de désigner un élu, un professionnel ou un gestionnaire de la municipalité au conseil d'administration des sociétés de développement commercial (SDC) de son territoire pour le représenter. À sa séance du 25 août 2003 (CM03 0623), le conseil municipal a, en vertu du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC, délégué cette compétence aux arrondissements.
À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025, la désignation des élus devant siéger au sein des conseils d'administration des SDC suivantes est nécessaire :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal;
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent;
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;
- Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0326 – 13 décembre 2021 : Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre (4) sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal..

DESCRIPTION

Il s'agit de désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger sur chacun des conseils d'administration des quatre SDC du Plateau-Mont-Royal :

- Laurence Parent, conseillère du district De Lorimier, pour représenter l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal.
- Marie Plourde, conseillère du district du Mile-End, pour représenter l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC du boulevard Saint-Laurent et à celui de la SDC Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.
- Gabriel Fortin, conseiller du district Jeanne-Mance, pour représenter l'arrondissement au conseil d'administration de la SDC Pignons rue Saint-Denis.

JUSTIFICATION

Afin de maintenir les relations économiques de premier rang avec ses SDC et en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande que l'arrondissement désigne les représentants du conseil de l'arrondissement sur chacun des conseils d'administration des quatre (4) sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal. Et ce, pour le motif que la participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration des SDC permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions qui leur sont communes avec l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'il y à défaut de désigner, par résolution, un représentant du conseil d'arrondissement sur chacun des conseils d'administration des quatre SDC du Plateau-Mont-Royal, l'arrondissement sera en infraction par rapport à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, l'infolettre ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat des personnes désignées est effectif dès l'entrée en vigueur de la décision du conseil de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-08

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, bureau local du réseau de développement économique local et régional PME MTL
ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-08 17:03

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six (6) organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount.
En raison des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner son représentant élu au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 22 0082 - 27 janvier 2022 : Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL
CG18 0083 - 25 janvier 2018 : Approuver la nomination de madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

DESCRIPTION

Selon l'article 3.1.1 des règlements généraux de PME MTL Centre-Ville, quatre (4) administrateurs sont désignés parmi la catégorie des élus municipaux, et '' le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désigne l'un de ses membres''.
Il est donc proposé de désigner Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement : 17 décembre 2025
Étapes subséquentes:

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-08

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1257272008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-18 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :
D'adopter le *Règlement (2025-18) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1).

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-11 09:04

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1257272008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-18 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1)

CONTENU

CONTEXTE

C'est dans une vision d'amélioration continue des pratiques réglementaires et de clarification des principes existants concernant les permis d'occupation temporaire et périodique du domaine public que le règlement sur l'occupation du domaine public est ajusté.
Suivant les différentes demandes à l'interne ainsi que les interrogations reçues du milieu commercial, la présente modification réglementaire vise à apporter des modifications aux thématiques suivantes :

1. D'ajouter des précisions concernant la protection des végétaux pour les occupations temporaires;
2. De corriger certains articles désuets;
3. D'ajouter certains paramètres pour les occupations périodiques;
4. De corriger et ajouter les annexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 250270 et CA24 25071 du 4 novembre 2024 - Avis de motion et adoption du Règlement (2024-13) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin d'ajouter certaines spécifications liées aux événements et homogénéiser certains articles pour une meilleure application. (1247272010)
CA24 0304 du 2 décembre 2024 - Avis de motion et adoption du Règlement (2024-13) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin d'ajouter certaines spécifications liées aux événements et homogénéiser certains articles pour une meilleure application.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à :
Modifier le règlement pour y préciser les définitions, soit :

- Modifier la définition du mobilier urbain en remplaçant les mots arbres et arbustes, par le mot végétation;
- Modifier la définition de la terrasse mutualisée pour évoquer que l'aménagement est utilisé à des fins de consommation d'aliments, sans service ni consommation d'alcool;

- Ajouter la définition de stations de libre-service pour vélos au règlement, soit : une structure comprenant des vélos en libres-services, des stations d'accueils, des panneaux solaires, des installations de rangement et de réparation, des bornes de paiement, des bollards ou tout autre mobilier urbain servant à la station de libre-service;
- Ajouter la définition de café-terrasse, soit : un aménagement installé sur le trottoir, la chaussée ou les deux, rattaché à un restaurant, un café, un bar ou un brasseur artisanal, où sont permis le service et la consommation de nourriture et d'alcool, à l'usage exclusif de la clientèle d'un établissement;
- Ajouter la définition de café-terrasse 3 tables 12 chaises, soit : un aménagement permis sur le trottoir, la chaussée ou les deux, rattaché à un établissement commercial et comptant au plus 3 tables pour un maximum de 12 places assises, utilisé à des fins de consommation d'aliments, sans service ni consommation d'alcool.

Modifier le règlement pour une meilleure compréhension de la section révocation, soit :

- Retirer la notion désuète que le titulaire d'un permis révoqué doit le retourner à l'autorité compétente sur demande.

Modifier le règlement pour ajouter la notion de café-terrasse 3 tables 12 chaises, soit :

- Ajouter que le permis d'occupation périodique du domaine public couvre, en plus du café-terrasse, du placottoir, de l'étal de fruits, de la terrasse mutualisée, le café-terrasse 3 tables 12 chaises;
- Ajouter qu'aucune tarification n'est exigible pour les bacs de protection autour des café-terrasses 3 tables 12 chaises;
- Modifier le titre de la sous section 3, pour : *Disposition particulières applicables à un café-terrasse et le café-terrasse 3 tables 12 chaises* ;
- Ajouter, pour alléger le texte réglementaire, dans la sous-section 3 que les mots «café-terrasse » veulent également dire « café-terrasse 3 tables 12 chaises »;
- Ajouter un article mentionnant que tout type de services et de ventes sont interdits sur un café-terrasse 3 tables-12 chaises;
- Ajouter, ailleurs qu'a la sous-section 3, lorsqu'il y a une énumération de café-terrasse, placottoir, terrasse mutualisée, les mots « café-terrasse 3 tables 12 chaises »;

Modifier le règlement pour ajouter des précisions sur l'obligation de protéger les végétaux, soit :

- Ajouter les mots *mobilier urbain* qui font référence aux arbres et arbustes, pour expliquer que le titulaire d'un permis d'occupation du domaine public soit responsable de tous dommages;
- Ajouter les mots *mobilier urbain* dans les renseignements sur le permis d'occupation temporaire, dans les mesures qui devront être prises pour en assurer leur sécurité;
- Ajouter un article qui réfère le titulaire d'un permis d'occupation au document technique normalisé parcs DTNP-1B pour la protection des végétaux;

Modifier le règlement pour corriger des erreurs et faire certaines mises à jour, soit :

- Ajuster certains articles et paragraphes de la section 3 - Dispositions particulières aux occupation périodiques pour que le mot « café-terrasse » soit remplacé par le mot « aménagement » ou « occupation » pour inclure les aménagements autres que seuls les café-terrasses;
- Retirer un paragraphe en doublon concernant l'autorisation à produire pour un demandeur de permis périodique situé à un étage supérieur;

- Retirer du règlement toute référence aux établissements regroupés détenteurs d'un permis de terrasse commune de la Régie des alcools, des courses et des jeux qui était possible d'avoir seulement pendant la pandémie;
- Corriger la référence du paragraphe 3.1 de l'article 40.1.1 pour que ce soit lié au paragraphe 3 et non au paragraphe 2 et 2.0.1, puisque c'est une erreur de transcription;
- Corriger, sans changer la nature de l'article, les paragraphes traitant des conditions à respecter pour installer une café-terrasse sur la rue Prince-Arthur Est pour améliorer la compréhensions;
- Corriger la phrase qui explique que le conseil peut par ordonnance régir et autoriser sur la rue Prince-Arthur Est et sur la rue Gilford piétonne un café-terrasse exploité par un établissement exerçants un autre usage que restaurant ou débit de boisson, en retirant les mots «d'une superficie maximale de 10m2, puisque c'est un doublon;
- Changer la proposition de l'affichage sur les placottoirs, les terrasses mutualisées et les café-terrasses pour qu'il soit affiché dans la vitrine de l'établissement afin d'être visible de l'extérieur de celui-ci. D'ajouter que si l'affichage installée dans la vitrine ne peut pas être visible de l'aménagement autorisé, une affiche doit être installée sur les deux extrémités de l'aménagement;
- Corriger les mots rue Saint-Laurent pour les mots boulevard Saint-Laurent à différents endroits dans le document;
- Retirer la phrase qui lie les placottoirs au zonage puisqu'ils ne sont pas couverts par le règlement d'urbanisme;
- Ajouter qu'un placottoir, s'il est installé dans le prolongement d'une voie d'habitation, il doit s'en dégager de quatre (4) mètres, au même titre que les cafés-terrasses;

<u>Modifier le règlement pour corriger un article sur les terrasses mutualisées, soit :</u>

- Retirer l'interdiction de terrasse mutualisée sur Prince-Arthur Est;

<u>Modifier le règlement pour préciser certains points spécifiques quant aux aménagements sur la rue Gilford piétonne pour une utilisation avant que le projet permanent soit construit , soit :</u>

- Ajouter que les aménagements de café-terrasse sur la rue Gilford piétonne, ne doivent pas excéder la superficie maximale autorisé au plan « Plan des zones de cafés-terrasses sur la rue Gilford » joints en annexe E;
- Ajouter qu'un café-terrasse d'une largeur de moins que 2,1 m est autorisée sur la rue Gilford piétonne. La largeur des aménagements sur place étant déjà trop étroite pour certains critères d'aménagements. Cela devrait permettre aux deux (2) restaurants que nous avons présentement de bénéficier de café-terrasses.

<u>Modifier le règlement pour corriger les annexes, soit</u> :

- Changer le titre du document pour les événements pour : Guide Pratique pour tenir un événements sportif, culturel ou communautaire sur le domaine public du Plateau-Mont-Royal ;
- Corriger l'article 40.2.1 pour inscrire que l'annexe portant sur Gilford est l'annexe E et non la D;
- Corriger le titre de l'annexe E pour : Exemple d'empiètement des façades adjacentes, pour retirer le mot café-terrasse puisqu'on l'autorise maintenant sur les placottoirs;
- D'ajouter l'annexe E au règlement pour gérer les aménagements sur la rue piétonne Gilford.

<u>Modifier le règlement pour proposer un ajout pour les heures d'utilisation des café-terrasses</u>

(comprenant les café-terrasses 3 tables-12 chaises) et des terrasses mutualisées, soit :

- Ajouter la rue Prince-Arthur Est dans les voies publiques où il est autorisé d'avoir des heures d'utilisation étendues tel que l'avenue du Parc, la rue Saint-Denis, le boulevard Saint-Laurent, l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Laurier Ouest.

Modifier le règlement pour unifier la possibilité d'empiètement des façades adjacentes entre placottoir et café-terrasse, soit :

- Retirer l'alinéa qui prévoit que l'empiètement maximal pour un placottoir est de 30% avec consentement écrit;
- Ajouter au placottoir les même conditions d'empiètement que les café-terrasses, soit 50% sans consentement et plus de 50% avec le consentement écrit de l'exploitant de l'établissement concerné si l'usage le permet.

JUSTIFICATION

Suivant les dernières modifications réglementaires et dans une vision d'amélioration continue, certains des articles précédemment ajoutés étaient à préciser ou à corriger pour une meilleure compréhension et application de la réglementation.
Les bénéfices attendus de cette modification sont donc de l'ordre normatif et devraient répondre à des demandes du milieu. La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la présente modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature. Le dossier n'est pas susceptible d'accroître ou réduire les émissions de GES, il ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et ne sert pas à lutter contre toutes formes de discrimination puisqu'on parle de clarification d'une réglementation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appréciation des demandes de modifications réglementaires provenant de l'interne et du milieu commercial pour en faciliter la compréhension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement. Le Guide du promoteur d'événements publics sera également adapté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du Règlement 2025-18 : CA décembre 2025
Adoption du Règlement 2025-18 : CA février 2026
Diffusion sur le site Internet de l'arrondissement à l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-04

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1256660004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'adopter le *Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021*

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-15 12:31

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1256660004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (LQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs.
Lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Certains ajouts doivent être apportés au Règlement 2025-11.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 25 0333 - GDD 1259248008 - Séance du 1er décembre 2025 - Adoption du *Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026.*

DESCRIPTION

Le Règlement 2025-21 modifie le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2026, en ce qu'il ajoute un tarif pour l'installation d'une borne fontaine, ainsi que le permis de "café-terrasse 3 tables et 12 chaises", il met à jour le tarif associé au calcul du mètre carré en cas d'occupation du domaine public pour un café-terrasse ou un étal de fruits et légumes et corrige une erreur qui s'est glissée au niveau de l'article 49 portant sur les vignettes et la délivrance d'un permis de stationnement annuel.

JUSTIFICATION

Le Règlement 2025-21 vise à refléter, au niveau de la tarification, l'ensemble des biens et services offerts par l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications permettent d'atteindre les objectifs de recettes prévues au budget de 2026, tout en maintenant le niveau de service à la population.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance extraordinaire du 17 décembre 2025 : Avis de motion;
Séance ordinaire du 2 février 2026 : Adoption;
Jours suivants le 2 février 2026 : Avis public d'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-12

Karen LOKO
secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1253945017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2025-13).

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-11-20 12:22

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1253945017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement 2025-13 autorisant un emprunt de 2 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2025-13) de 2 000 000 $, afin de réaliser les travaux de protection des bâtiments municipaux dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 25 0273 / 25 0274 / 25 0308 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2024-21) - Sommaire 1243945020

CA24 250223 - Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2025 - 2034 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Sommaire 1243945016

CA22 25 0331 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17) - Sommaire 1223945020

CA21 25 0306 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 6 990 000 $ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2021-07) - Sommaire 1213945016

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt d'un montant de 2 000 000 $ permettra de financer les travaux de réfection des bâtiments dans l'arrondissement.
Cet emprunt comprend également les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 3 premières années des prévisions du PDI 2026-2035 non couvert par les règlements actifs des années antérieures.

Prévisions PDI:

42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs

66180- Programme de protection des bâtiments

	(en milliers de $)		
	2026	**2027**	**2028**
Programme de protection de bâtiments sportifs	2 170 $	1 700 $	540 $
Programme de protection de bâtiments	9 728 $	6 780 $	400 $
		Total 2025-2027	**21 318 $**

		(En milliers de $)
Besoins en financement pour 2026-2028		**21 318 $**
Règlements actifs des années antérieures		
2220011 - 2020-11 Travaux protection immeubles CA20 250264	3 000 $	
2221007 - 2021-07 Protection immeubles CA21 250306	6 990 $	
2222017 - 2022-17 Bâtiments CA22 250331	4 357 $	
2225021 - 2024-21 Bâtiment CA24 250308	5 000 $	**19 347 $**
Manque de financement		**(1 971) $**
Règlement d'emprunt requis pour 2026 - 2028 (arrondi à la hausse)		**2 000 $**

MONTRÉAL 2030

L'adoption de ce règlement d'emprunt contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle pour offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de protection des immeubles et de réaliser les prévisions du PDI 2026-2035.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2025-12-01 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement

- 2025-12-17 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement
- Tenue de registre - Lundi 19 au 23 janvier 2026
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- Avis public d'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal et dans le paragraphe 2º du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes .

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosalie DURETTE-LATOUR
Agent(e) de gestion des ressources financieres & materielles

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Raphaelle HOARAU
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1257896014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de Motion et adoption du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

ATTENDU QU'EN vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement peut consentir des subventions aux SDC de son territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le financement des SDC est soumis à l'adoption d'un règlement destiné à cette fin;

Vu le Budget 2026 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

- D'adopter le Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026, et réserver les sommes pour sa mise en oeuvre.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-11-17 16:28

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257896014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de Motion et adoption du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement a la compétence pour soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission de développer l'économie locale, communautaire, culturelle ou sociale.

Conformément à l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le soutien financier aux sociétés de développement commercial doit passer par un règlement d'arrondissement, valable pour l'année civile.

Les dispositions de la loi s'appliquent à l'ensemble des subventions consenties aux SDC, tant par la Ville que par un arrondissement. Depuis 2023, le règlement annuel de subvention des SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal inclut donc l'octroi des subventions de l'arrondissement ainsi que le transfert des subventions obtenues du Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ), pour les projets de piétonnisation saisonnière et de vitalité nocturne notamment.

Le présent sommaire décisionnel vise à permettre l'entrée en vigueur du règlement qui autorisera le transfert de toute subvention provenant de la Ville de Montréal et le versement de subventions, par l'arrondissement, aux SDC du Plateau-Mont-Royal au cours de l'année civile 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 25 0249 - 2 septembre 2025 - Adoption du Règlement 2025-10 abrogeant et remplaçant le Règlement 2024-23 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année 2025. (1257896006)
CA24 250328 - 19 décembre 2024 Adoption du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 (2024-23). (1240318011)

CA23 25 0315 - 14 décembre 2023 - Adoption du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2024 (2023-23) (1230318011)

DESCRIPTION

Le Règlement 2025-10 vise à permettre le transfert de toute subvention provenant de la Ville de Montréal et le versement de subventions, par l'arrondissement, aux SDC du Plateau-Mont-Royal au cours de l'année 2025.
Ce règlement inclut trois types de projets:

- Les activités : 250 000$ de l'arrondissement pour appuyer les activités régulières des SDC, soit les promotions commerciales, installations de mobilier urbain, structures d'animation ou d'éclairage d'ambiance, prestations culturelles ou ludiques, tactiques de communication ayant pour but de faire connaître le territoire de la société et de ses membres.
- Les piétonnisations: 575 000$ du Service de développement économique pour appuyer la part du projet de piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal mise en oeuvre par la SDC, correspondant à un maximum de 66 % du coût du projet.
- La vitalité nocturne : 40 000$ provenant du SDÉ pour appuyer le pôle de vitalité nocturne Saint-Laurent dans la réalisation de ses objectifs 2026, correspondant à un maximum de 100 % du coût du projet.

Afin d'harmoniser les définitions entre le règlement de subvention et le règlement sur les promotions commerciales (2025-19) , la définition de Piétonnisation est remplacée par la définition suivante :
« Piétonnisation » : une fermeture complète d'une voie publique à la circulation automobile, sauf pour les véhicules autorisés, pour une durée minimale de 8 semaines, pour des fins autres qu'une promotion commerciale ou un événement public ;
Les sommes que ce conseil met à la disposition de chaque SDC pour la réalisation de leurs projets en 2025 sont inscrites au tableau qui suit :

SDC	**Activités**	**Piétonnisations**	**Vitalité nocturne**	**Total**
Avenue du Mont-Royal	100 000 $	575 000 $		
Boulevard Saint-Laurent	100 000 $	0 $	40 000 $	140 000 $
Avenue Laurier Ouest	25 000 $	0 $		25 000 $
Pignons sur rue Saint-Denis	25 000 $	0 $		25 000 $
Total	**250 000 $**	**575 000 $**	**40 000 $**	190 000$

Les modalités de demande, d'octroi et de versements des subventions sont inchangées par rapport au dernier règlement approuvé par le conseil d'arrondissement, le Règlement 2025-10 abrogeant et remplaçant le Règlement 2024-23 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2025.

Une fois le règlement adopté, une décision déléguée permettra de valider le projet déposé par la SDC et verser les sommes correspondantes.

JUSTIFICATION

Entre 2012 et 2020, l'arrondissement finançait les SDC à travers le Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, doté grâce aux surplus des revenus des parcomètres du réseau artériel. La baisse des revenus de stationnements constatée à partir de la pandémie de 2020 a empêché de nouvelles dotations au Fonds. Afin de poursuivre le soutien aux projets des SDC, l'arrondissement a dédié budget de 250 000 $ annuels. Ce budget est bonifié par les politiques de soutien du Service du

développement économique, tant pour la piétonnisation que pour la vie nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 250 000$ pour les activités est prévue au budget 2026 de la Direction du développement des territoires et des études techniques de l'arrondissement.
Le total de 615 000 $ prévu pour les projets de piétonnisation et de vitalité nocturne est disponible au budget du Service de développement économique. Le Service du développement économique procèdera par transfert une fois le Règlement adopté.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :
4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.
La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les subventions demandées par les SDC leur sont importantes pour la réalisation de leurs projets, la situation financière des SDC et de leurs membres leur limitant les sources de revenu de manière marquée depuis 2020. L'adoption de ce règlement est toute aussi importante pour que l'arrondissement soit conforme aux règles d'octroi aux SDC décidées par la loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entrée en vigueur du règlement est prévue à la séance subséquente de ce conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thomas PELTIER, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique,
Plateau Mont-Royal

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1255924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en février 2026.

D'APPROUVER, en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (RCA PMR 2025-19), le calendrier des promotions commerciales pour le mois de février 2026.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-13 21:40

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en février 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement sur les promotions commerciales* (RCA PMR 2025-19), la tenue des diverses activités promotionnelles sur le domaine public requiert un permis de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTÉT). L'émission de ce permis est toutefois conditionnelle à l'adoption, par le conseil d'arrondissement, du calendrier des promotions commerciales prévues.
Pour février, la DDDÉT a reçu qu'une seule demande de promotion commerciale et il s'agit du Taverne Tour.

Cette année, le Taverne Tour célébrera sa dixième édition du 12 au 14 février. Il s'agit d'un événement culturel hivernal proposant une programmation musicale répartie dans 21 établissements situés sur l'avenue Mont-Royal Est, le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis et la rue Rachel Est. Parmi ces établissements, quinze (15) ne disposent pas de l'usage « salle de spectacle » sur leur certificat d'occupation, et quatre (4) ne disposent pas de l'usage « bar ».

Les trois (3) sociétés de développement commercial appuient la réalisation de cette promotion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 25 0076 - 10 mars 2025 : Adoption du calendrier des promotions commerciales pour l'année 2025 et édiction des ordonnances afférentes (1250318002).

DESCRIPTION

Pour l'édition 2026, le Taverne Tour se tiendra dans les établissements suivants :
Avenue du Mont-Royal Est :

- La Rockette;
- Aux 33 tours;
- Rhumerie Barraca;
- O Patro Vys;
- Taverne Saint-Sacrement;
- Pub West Shefford;

- MR-250;
- Chez Baptiste;
- Le Verre Bouteille;
- Bottes & Whisky;
- Les Enfants du Rock.

Rue Saint-Denis

- L'esco;
- Le Quai Des Brumes;
- Dièse Onze.

Rue Rachel Est

- Pub Pit Caribou.

Boulevard Saint-Laurent

- Le Ministère;
- Casa Del Popolo;
- Sala Rossa;
- Sotterenea;
- Toscadura;
- Le Belmont

Pendant la durée de la promotion commerciale, les établissements dont l'usage « salle de spectacle » et « bar » n'est normalement pas autorisé obtiennent exceptionnellement l'autorisation de présenter des spectacles et de vendre de l'alcool. Des permis devront également être obtenus à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

JUSTIFICATION

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser et à mettre en valeur le secteur commercial qui les organise, en plus de représenter une source significative de revenu pour les établissements d'affaires qui en sont membre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :
4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 décembre 2025 : Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en février 2026.

- 2 février 2026 : Adoption des ordonnances, au besoin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la commandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et service aux entreprises

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-12

Jean-François MORIN
directeur - Developpement du territoire et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1256660003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de Me Viviana Iturriaga à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

De nommer Me Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-12 14:14

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1256660003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de Me Viviana Iturriaga à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

CONTENU

CONTEXTE

Le législateur a prévu à l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes* (LQ, c. C-19) que "le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives" que l'on appelle greffier. Transposé en arrondissement, la charge du greffier est confié au fonctionnaire que le conseil d'arrondissement doit nommer à titre de secrétaire d'arrondissement, et ceci, en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (LQ, c. C-11.4).
Afin d'assurer en tout temps la conformité de l'action municipale, il convient au conseil d'arrondissement de nommer, comme le permet l'article 96 de la Loi sur les cités et villes, un ou des personnes habilitées à exercer tous les devoirs de la charge du secrétaire d'arrondissement, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, sous les mêmes obligations et pénalités.

Il est donc recommandé de nommer Me Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 25 0318 - 1246092002
Embauche de Karen Loko à titre de Secrétaire d'arrondissement, et ce, en date du 9 décembre 2024.

CA23 25 0225 - GDD 1238863010
Nomination de madame Claudia Vega à titre de nouvelle secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CA23 25 0163 - GDD 1238863007
Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, à compter du 23 septembre 2023.

DESCRIPTION

En vue d'exercer la charge de la secrétaire d'arrondissement en cas d'absence de la titulaire, il est recommandé de nommer Me Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal et d'épauler la secrétaire d'arrondissement, il est judicieux de nommer la secrétaire-recherchiste, Me Viviana Iturriaga, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (LQ, c. C-11.4).À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers aux lois en vigueur au Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Karen LOKO
secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 61.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service

Il est recommandé :
1- d'autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 14:01

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 61.01

2025/12/17
14:00

Dossier # : 1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LQ, c. C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;
Conformément à l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (LQ, c. C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et des responsabilités d'un greffier municipal.

La secrétaire d'arrondissement procède à la correction de la résolution numéro CA25 25 0328 adoptée le lundi 1er décembre 2025 intitulée :
« Autoriser un virement budgétaire net de 11 600 $ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service. ».

Une erreur s'est glissée au niveau de l'année qui devrait se lire « année 2025 » au lieu de "année 2026". .

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-13 21:45

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 11 600 $ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2025, afin d'acquérir 10 licences du logiciel Microsoft Field Service

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
conseiller(-ere) en planification

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LQ, c. C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;
Conformément à l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (LQ, c. C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et des responsabilités d'un greffier municipal.

Nous devons procéder à la correction de la résolution numéro CA25 25 0328 adoptée le lundi 1er décembre 2025. Une erreur s'est glissée au niveau de l'année qui devrait se lire « année 2025" au lieu de "année 2026 ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen LOKO
secretaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1257894004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire net de 11 600$ du budget de l'Escouade sur l'hébergement touristique en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026 afin d'acquérir 10 licences logiciel Microsoft Field Service

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels de l'Escouade dédiée à l'encadrement de l'hébergement touristique, le STI a fourni les 10 licences Microsoft Field Service à l'équipe pour les mois d'octobre à décembre 2025 inclusivement. Cependant pour l'année 2026, l'arrondissement doit renouveler les dix (10) licences Microsoft Field Service pour les employés de l'équipe. Ces licences permettent de réaliser les inspections, d'assurer les suivis, de planifier les itinéraires pour les 19 arrondissements et fournir une reddition de comptes pour mesurer la portée des actions faites par les inspecteurs.

À cette fin, il est demandé :

- d'autoriser un virement budgétaire net de 11 600 $ du budget de l'Escouade sur hébergement touristique de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2026.

Le total du virement à effectuer est de **11 600 $**, net.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite se doter de dix (10) licences Microsoft Field Service pour les employés de l'Escouade dédiée à l'encadrement de l'hébergement touristique.

Licence	Nombre	Prix unitaire au net	Coût total
Licence Field Service	10	1160 $	11 600$

JUSTIFICATION

L'achat des licences Field Service permet d'optimiser l'efficacité du travail quotidien des inspecteurs de l'Escouade, qui interviennent dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal. L'outil permet de consigner et de conserver les observations terrain, d'assurer le suivi de chaque inspection, de générer efficacement les itinéraires d'inspection afin de desservir l'ensemble des arrondissements et de faire une reddition de comptes pour mesurer l'impact des actions des inspecteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Renouvellement de dix (10) licences Microsoft Field Service pour un total de 11 600 $ au net.
Les clés budgétaires à utiliser pour le transfert sont les suivantes :

PROVENANCE : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
2422.0010000.303477.06103.54510.014432.0000.000000.000000.00000.00000

IMPUTATION STI :
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.051363.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 décembre 2025
Conseil de ville : 15 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques